



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 27 mars 2018

# Les communes de La Roche-sur-Yon et de Fontenay-le-Comte retenues dans le cadre du programme « Action Cœur de ville »

Lancé par le Gouvernement lors de la deuxième conférence nationale des territoires en décembre 2017, le programme « Action Cœur de ville » s'adresse à des villes moyennes, dans lesquels une action de redynamisation du cœur de ville est nécessaire.

« Action Cœur de ville » répond à une double ambition : améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter leur rôle de moteur de développement du territoire.

Élaboré en concertation avec l'association Villes de France, les élus locaux et les acteurs économiques des territoires, le programme vise à faciliter et à soutenir le travail des collectivités locales. Habitat, commerce, création d'emplois, transports et mobilité, offre éducative, culturelle et sportive, développement des usages des outils numériques... le plan va permettre de redonner attractivité et dynamisme aux centres de ces villes et de trouver un meilleur équilibre.

Les communes de La Roche-sur-Yon et de Fontenay-le-Comte ont été retenues par le Ministère de la Cohésion des territoires pour intégrer le programme « Action Cœur de ville ».

Des actions sont déjà en cours et d'autres prêtes à démarrer dès cette année. La commune de la Roche-sur-Yon a lancé l'élaboration d'un plan guide pour la redynamisation de son centre-ville : action de soutien au commerce, requalification d'espaces publics, reconversions de friches urbaines, projet de réhabilitation.

La commune de Fontenay-le-Comte a bâti un projet de revitalisation de cœur de ville global (habitat, commerce, cadre de vie), ciblé sur la requalification de 9 îlots urbains dégradés. Un programme d'actions opérationnel est arrêté et inscrit au plan pluriannuel d'investissement de la ville.

A cet effet, ces deux communes bénéficieront d'une convention de revitalisation sur 5 ans pour redynamiser leur centre-ville. L'appui aux projets de chaque commune reposera sur des cofinancements apportés par les partenaires : au niveau national, plus de 5 milliards d'euros sont mobilisés sur 5 ans, dont 1 Md€ de la Caisse des dépôts en fonds propres, 700 M€ en prêts, 1,5 Md€ d'Action Logement et 1,2 Md€ de l'Anh. D'autres ressources pourront venir compléter ces enveloppes de crédits.

